



CONVOCATION du CONSEIL MUNICIPAL
(Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Madame, Monsieur,

En application de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités, j'ai l'honneur de vous inviter à une réunion du Conseil Municipal prévue en Mairie le :

Lundi 30 mars 2026 à 19 heures 00

Je compte sur votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire :

Isabelle DURANTEAU

ORDRE DU JOUR :

I – Organisation interne du Conseil Municipal

- 10 - Fixation du montant des indemnités de fonction des élus
- 11 - Délégation du conseil municipal au Maire
- 12 - Désignation de 3 délégués titulaires et 1 suppléant au SIVU Restaurant Scolaire
- 13 - Désignation de 4 délégués au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)
- 14 - Constitution des commissions et répartition des responsabilités (Commissions : Finances ; Voirie - Urbanisme ; Travaux - Bâtiments ; Enfance – Jeunesse ; Vie associative – Sports ; Solidarité – Santé ; Communication – Numérique ; Animation - Culture; Environnement - Agriculture)
- 15 – Election des membres de la commission d'appel d'offres (Maire + 3 personnes)
- 16 – Election des délégués de la commune au SYDEV (Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Vendée)
- 17 – Election des délégués de la commune à Vendée Expansion SPL
- 18 – Désignation d'un correspondant défense
- 19 – Désignation d'un représentant de la commune auprès de l'OGEC